

Certaines personnes dans nos deux pays remettent en cause la nécessité de négociations bilatérales. Elles disent que nous devrions nous en tenir aux négociations multilatérales prévues par le GATT. Mais elles se trompent. Le GATT est indispensable au maintien d'un système commercial ordonné dans l'ensemble du monde et il a permis de faire des progrès réels en remettant en question les barrières commerciales. Mais il doit prendre en considération les besoins et les aspirations d'une centaine de nations, ce qui retarde nécessairement les progrès. Le système en lui-même n'est pas conçu pour répondre aux besoins de relations commerciales bilatérales aussi étendues, dynamiques et complexes que celles qui existent entre le Canada et les États-Unis.

Du point de vue canadien, des négociations commerciales bilatérales entre le Canada et les États-Unis ne devraient être assujetties, comme l'a fait remarquer le Président Reagan, à aucune condition préalable. Un accord devrait permettre d'atteindre trois grands objectifs communs:

Premièrement, nous cherchons à rendre sûr et stable l'accès à nos marchés respectifs, de façon à créer des emplois dans toutes les régions du Canada et des États-Unis et à favoriser un développement économique équilibré dans nos deux pays.

Deuxièmement, nous croyons qu'il nous faut combattre toutes les autres barrières tarifaires et non tarifaires afin d'être en mesure de favoriser une concurrence loyale entre nos producteurs, tant en Amérique du Nord que dans le reste du monde.

Et troisièmement, nous avons besoin d'un accord suffisamment contraignant pour fixer de façon précise les règles qui permettent de régler les litiges. Avec davantage de certitude et de prévisibilité, nous aurons l'un et l'autre une attitude plus confiante à l'égard de l'investissement, de l'expansion, de la modernisation et de la spécialisation.

Un nouvel accord commercial devrait remettre en question un grand nombre de barrières commerciales pour être réellement avantageux pour les deux parties. Il devrait viser à réduire ou à éliminer les tarifs douaniers dans un délai convenu, au moyen de dispositions échelonnées et transitoires adaptées aux besoins des secteurs visés. Mais les tarifs douaniers ne sont qu'un des aspects d'un ensemble. C'est dans le domaine des barrières non